BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 761

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

884 514 845 RCS Nantes.
EVRE & LOIRE NOTAIRES.
Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
Capital : 5000 EUR.
Adresse : 81, rue Audigane, 44150 Ancenis-Saint-Géréon.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS D'APPORTS PARTIELS D'ACTIFS ENTRE ACCES NOTAIRES - OFFICE NOTARIAL DU PAYS DES MAUGES - CENTRE OUEST Société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 8 rue Pasteur Montrevault - 49110 MONTREVAULT SUR EVRE 850 369 612 RCS ANGERS EVRE & LOIRE NOTAIRES société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros siège social 81 rue Audigane 44150 ANCENIS SAINT GEREON 884 514 845 RCS NANTES SOCIETES APPORTEUSES ET EVRE & LOIRE NOTAIRES Société d'exercice libéral par actions simplifiée Siège social : 81 rue Audigane 44150 ANCENIS ST GEREON En cours d'immatriculation au RCS de NANTES SOCIETE BENEFICIAIRE 1. La Selas ACCES NOTAIRES OFFICE NOTARIAL DU PAYS DES MAUGES-CENTRE OUEST et la Selarl EVRE & LOIRE NOTAIRES ont établi le 25 juin 2025 au profit de la société EVRE & LOIRE NOTAIRES, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, à constituer, un projet de traité d'apport partiel d'actif placée sous le régime juridique des scissions défini aux articles L. 236-18 à L. 236-26 du Code de commerce et au régime de faveur de l'article 210 A du Code Général des Impôt en matière fiscale. 2. Aux termes de ces projets, il serait fait apport à la Selas EVRE & LOIRE NOTAIRES par : * ACCES NOTAIRES de sa branche complète et autonome d'activité correspondant à l'office notarial sis et exploité 8 rue Pasteur Montrevault 49110 MONTREVAULT SUR EVRE * EVRE & LOIRE NOTAIRES de sa branche complète et autonome d'activité correspondant à l'office notarial sis et exploité 81 rue Audigane 44150 ANCENIS SAINT GEREON 3. Les comptes des sociétés apporteuses utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31 décembre 2024. S'agissant de la société bénéficiaire la Selas EVRE & LOIRE NOTAIRES, sa création résultant de l'opération d'apport partiel d'actif, n'a pas encore clôturé d'exercice social. 4. Les sociétés apporteuses et bénéficiaire étant sous contrôle distinct, et dans la mesure où il est prévu que l'associé principal de la société bénéficiaire des apports prenne le contrôle conjoint de celle-ci à l'issue de l'opération, les éléments d'actif et de passif apportés seront évalués à leur valeur réelle au 31 décembre 2024, conformément aux dispositions des articles 710-1 et suivants du Plan comptable général. L'évaluation d'ACCES NOTAIRES faite aboutit à une valeur des éléments d'actifs apportés égale à 1 055 780.74 € moyennant la prise en charge par la Selas EVRE & LOIRE NOTAIRES du passif

correspondant et évalué à 485 780.74 €. L'actif net apporté s'élève donc à 570 000 €. L'évaluation de la selarl EVRE & LOIRE NOTAIRES faite aboutit à une valeur des éléments d'actifs apportés égale à 750 446.69 € moyennant la prise en charge par la Selas EVRE & LOIRE NOTAIRES du passif correspondant et évalué à 180 446.69 €. L'actif net apporté s'élève donc à 570 000 €. 5. En rémunération de ces apports nets, il sera attribué à chacune des sociétés apporteuses, 1140 actions de 500 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la Selas EVRE & LOIRE NOTAIRES. Il n'a été émis aucune prime d'apport. 6. La Selas EVRE & LOIRE NOTAIRES sera propriétaire et prendra possession des biens et droits à elle apportés, à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de sa constitution résultant de la réalisation définitive desdits apports, soit lors de l'agrément du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à la nomination de la Selas « EVRE & LOIRE NOTAIRES », comme successeur de la Selarl EVRE & LOIRE NOTAIRES et de la Selas ACCES NOTAIRES. Toutefois, les présents apports seront, comptablement et fiscalement, réputés avoir un effet rétroactif au 1er janvier 2025. En conséquence, les opérations faites depuis cette date et concernant la branche d'activité apportée seront considérées comme étant faites pour le compte de la Selas EVRE & LOIRE NOTAIRES. 7. Les apports consentis par ACCES NOTAIRES ainsi que par la selarl EVRE & LOIRE NOTAIRES et la constitution de la Selas EVRE & LOIRE NOTAIRES qui en résulterait, ne deviendraient définitifs que sous réserve et du seul fait de la réalisation des conditions suspensives suivantes: - Approbation par l'Associé unique de la société ACCES NOTAIRES, de la présente opération d'apport ; Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Selarl EVRE & LOIRE NOTAIRES, de la souscription de 1 140 actions attribuées à la société apporteuse en rémunération de son apport ; - Agrément du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à la nomination de la Selas « EVRE & LOIRE NOTAIRES », comme successeur de la Selarl EVRE & LOIRE NOTAIRES et de la Selas ACCES NOTAIRES OFFICE NOTARIAL DU PAYS DES MAUGES CENTRE OUEST ; Agrément du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à la nomination de Maître Jérôme BELLEVRE, en qualité de notaire associé exerçant de la Selas « EVRE & LOIRE NOTAIRES », à la résidence de MONTREVAULT SUR EVRE ; Agrément du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à la nomination de Maître Noémie CADOT, en qualité de notaire associé exerçant de la Selas « EVRE & LOIRE NOTAIRES », à la résidence d'ANCENIS SAINT GEREON ; l'acceptation du retrait de Maître Jérôme BELLEVRE de la société ACCES NOTAIRES à la résidence de MONTREVAULT SUR EVRE ; l'acceptation du retrait de Maître Noémie CADOT de la Selarl EVRE & LOIRE NOTAIRES à la résidence d'ANCENIS SAINT GEREON. La réalisation des conditions suspensives relatives aux Assemblées Générales sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales et des statuts constitutifs signés d'EVRE & LOIRE NOTAIRES. La réalisation des conditions suspensives relatives à l'agrément du Garde des Sceaux, ministre de la justice sera acquise à la date de publication au Journal Officiel de l'arrêté du garde des sceaux. 8. A la date de réalisation des apports partiels d'actifs, la Selas EVRE & LOIRE NOTAIRES sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant au lieu et place d'ACCES NOTAIRES et de la selarl EVRE & LOIRE NOTAIRES. 9. Selarl Evre & Loire Notaires : Projet du 25/06/2025 dépôt le 26/06/2025 au GTC de NANTES Selas Acces Notaires : Projet du 25/06/2025 dépôt le 26/06/2025 au GTC de ANGERS Selas Evre & Loire Notaires : dépôts le 04/07/2025 au GTC de NANTES.

